DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de Six-Fours les-Plages

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

DECISION N° 336

-0-0-0-

Tél : 04.94.34.94.88
Réf : SB

Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Maire de la commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES, Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur,

VU, le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU, le code de l'Urbanisme, notamment l'article R,421-1 et suivants,

VU, la délibération du Conseil Municipal n° 17061 du 27 avril 2026, portant la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, en application de l'Article L.2122-22 susvisé,

CONSIDERANT qu'il convient de déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux, pour le changement de destination d'une maison d'habitation en un ERP de type L5e catégorie au 1085 Avenue de la Mer.

DECIDE

ARTICLE 1 : Compte-tenu de la nécessité de procéder au changement de destination d'une maison d'habitation en un ERP de type L5e catégorie au 1085 Avenue de la Mer, de déposer une déclaration préalable et une demande d'autorisation de travaux.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors d'un prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de la Mairie sera chargée de l'exécution de la présente décision.

FAIT A SIX-FOURS-LES-PLAGES, le 19/11/2026

MAIRIE DE SIX FOURS LES PLAGES VAR

Frédéric BOCCALETTI
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Conseiller Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Identifiant n° : **083-218301299-20261119-lmc164838-AR-1-1**
Date de télétransmission au contrôle de légalité : **19 novembre 2026**

Identifiant n° : **083-218301299-20261119-lmc164838-AR-1-1**
Date de télétransmission au contrôle de légalité : **19 novembre 2026**